

**Groupe de travail**  
**Organisation et évolution des services publics**  
**Compte-rendu de la réunion du mercredi 4 octobre 2006**

**Présents** : Louis CAILLOL, Juan CASTRO, Gérard COSTA, Gérard CUVILLIEZ, Raoul DEGRIL, Raymond GRELLAT, Roselyne GORLIER, Maurice KATSURAKIS, Marie-Pierre LIANDRAT, Roland OLLIVIER, Jean-Claude PEPE, Jacques VALAYER, Guy VERNHES.

**Excusés** : Jean CALOU, Jean-Paul DEMOUVEAUX, Dominique EPIARD, Benoît HANNART, Eliane LEROY, Jacques LOPEZ, Yves PERRIN-TOININ, Jean-Claude PICAL.

**L'ordre du jour porte sur :**

- 1 L'eau sa production, son coût, établir un état des lieux sur l'ensemble de nos communes pour procéder à une approche comparative des prix de l'eau,
- 2 Mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain (PDU). Il s'agit de mesurer l'état d'avancement depuis son adoption et de savoir comment notre collectif participera au coté d'autres catégories d'usagers au comité de suivi en charge de son application sur le terrain.

La réunion de travail débute sur le second point de l'ordre du jour avec une interrogation sur notre positionnement par rapport au comité des usagers.

En effet, ce comité est l'interlocuteur des élus et des techniciens communautaires sur les transports urbains en général et les transports scolaires qui en particulier mobilisent beaucoup de leur réflexion.

Le Conseil de développement, notre groupe de travail doivent amener dans leur débat leur propre spécificité.

Certes, nous devons pointer, lorsque nous en avons connaissance, les dysfonctionnements sur le réseau de transports urbains et apporter nos suggestions.

Cependant, ce n'est pas là notre vocation et nous devons plutôt être force de propositions à partir d'une vision prospective des déplacements urbains.

Cette question sur notre positionnement dans le débat citoyen est importante car seul le Conseil de développement aborde en tant que société civile la dimension prospective des déplacements sous toutes ses formes.

C'est en ce sens, que nous devons le moment venu procéder par étapes à l'évaluation de la mise en œuvre des engagements du futur prestataire transport pour la D.S.P (Délégation du Service Public).

Concernant la 3<sup>ème</sup> voie SNCF, le groupe de travail s'accorde sur l'urgence de son utilité. Il faut en effet offrir dans la vallée de l'Huveaune une alternative au tout voiture en augmentant le cadencement des trains TER.

Ce projet inscrit au contrat de Plan Etat-région en 2000 aurait dû s'achever en 2006, or depuis 6 ans rien de significatif a été réalisé du fait du désengagement financier de l'Etat contrairement à la région et au département.

Le prochain contrat de projet (ex contrat de plan) 2007/2013 se décide; que faire pour obtenir l'inscription de la 3<sup>ème</sup> voie et les crédits nécessaires à sa réalisation? Le Conseil de développement doit faire preuve d'une vigilance accrue sur cette question, d'un intérêt vital pour notre territoire.

### Gestion de l'eau et compétence communautaire

La question de savoir si notre groupe a vocation à traiter d'une compétence qui n'est pas communautaire est mise en débat. Après un échange, le groupe décide de ne pas se priver de traiter ce thème et de le coupler avec celui de l'assainissement collectif et individuel.

Concernant la Communauté de l'Etoile Merlançon, c'est le S.I.B.A.M (syndicat intercommunal du bassin Minier ) qui a la compétence l'eau et l'assainissement .

De plus en plus de collectivités communales, départementales, régionales décident de se réapproprier la gestion de l'eau.

Il est fait observé que les prix de l'eau sont plus bas en régie directe, c'est le cas du S.I.B.A.M (2€12 ) et de la régie de Martigues.

Les membres du groupe ne partagent pas tous ce point de vue, les communes desservies par la Société des Eaux de Marseille (S.E.M) ont une eau de qualité à un coût raisonnable :

- ✓ Aubagne : 2,71 € le m<sup>3</sup>
- ✓ La Penne-sur-Huveaune : 2,76 € le m<sup>3</sup>
- ✓ Marseille : 2,82 € le m<sup>3</sup>

### La ressource est-elle suffisante dans notre région ?

Malgré un réchauffement climatique avéré et une pluviométrie en baisse, notre région bénéficie de bonnes infrastructures avec des grands ouvrages construits il y a plus d'un demi siècle : barrages, canalisations, stations de traitement...

L'ensemble de ce dispositif est en prise avec la Durance, le Verdon et les bassins versant en amont.

Jusqu'à présent les ressources ont été suffisantes, mais qu'en sera t-il en cas de sécheresse aggravée ?

Devant la ressource en eau les régions ne sont pas égales. Les principaux consommateurs sont l'industrie et l'agriculture, un débat contradictoire s'engage sur les dérèglements climatiques que chacun apprécies selon sa socio-culture.

Cependant, le foisonnement des points d'entrées de réflexion possibles sur une question cruciale comme celle de l'eau conduit le groupe de travail à faire des choix et à se demander « sur quoi à son niveau peut-il agir utilement ? ».

L'idée d'une réunion publique en présence de Monsieur Michel PARTAGE, Maire de Varage dans le Var est proposée; en effet, ce Maire est un militant actif d' « une gestion publique de l'eau ».

Le groupe se propose également d'approfondir le problème de l'assainissement du territoire et notamment de l'assainissement individuel avec la mise en place au niveau communautaire des services publics de l'assainissement non collectif (S.P.A.N.C voir document en pièce jointe)

La prochaine réunion aura lieu le Mercredi 15 novembre 2006.

**Jean-Claude PEPE**

Président du groupe de travail  
Organisation et évolution des services  
publics.